

## Recommandations pratiques aux auteurs

La production des articles doit impérativement respecter les indications suivantes :

- L'article doit se limiter à **25 000 caractères** sous Word (à titre indicatif, 25 000 caractères représentent environ 7 pages dactylographiées en Times 12), **notes de bas de page et espaces compris**, sauf accord express du rédacteur en chef, en raison du sujet à traiter.
- L'article est à adresser en fichier Word, en version numérique exclusivement, à [sylvie.viriot@lavoisier.fr](mailto:sylvie.viriot@lavoisier.fr)
- La Revue, étant désormais bimestrielle, l'article doit parvenir à [sylvie.viriot@lavoisier.fr](mailto:sylvie.viriot@lavoisier.fr) **deux mois avant** la date de publication prévue (exemple : 1<sup>er</sup> janvier pour la publication de mars-avril).
- L'article doit impérativement être dans sa forme définitive, ce qui signifie :
  - une relecture attentive (orthographe, ponctuation, coquilles diverses...),
  - des propositions de titres, sous-titres, exergues, encadrés...pour dynamiser le texte,
  - des graphiques et illustrations adressés en **fichier annexe** haute définition. Les photos et images sont à fournir sous format JPEG, les tableaux et graphiques sous format EXCEL.
  - Le texte doit indiquer clairement le positionnement des illustrations.
- Quelques références bibliographiques peuvent éventuellement être regroupées en fin d'article. Les renvois ou notes de bas de page sont à limiter au maximum.

### Chaque article doit être accompagné :

- de la photo numérique de l'auteur (en JPEG haute définition),
  - de l'indication de sa fonction actuelle et éventuellement d'une précédente si cette fonction explique le lien avec l'article produit,
  - de ses coordonnées téléphoniques, courriel et postales précises,
  - d'un résumé de 300 signes environ (3 ou 4 lignes) et de quelques mots-clés.
- Le copyright de l'article est cédé à l'éditeur ainsi que les droits à photocopie (écrit et images).
  - L'auteur autorise la Revue à accepter, éventuellement, la reprise de son article par une autre revue, mais toute publication de l'article dans une autre revue, implique obligatoirement l'accord préalable du rédacteur en chef.

## Évaluation des articles – comité de lecture

Les projets d'article adressés à la Revue font l'objet d'une évaluation anonyme confiée à deux membres du comité de rédaction ou du comité scientifique ou à un ou deux experts extérieurs. Si le projet est accepté sous réserve de modifications ou d'actualisations mineures, l'auteur s'engage à effectuer celles-ci. Si les évaluateurs refusent la publication ou proposent des modifications importantes, l'article n'est pas publié à moins que l'auteur accepte de le réviser conformément aux suggestions de la Revue. Les corrections apportées au texte doivent impérativement être **visibles** (emploi d'une autre couleur ou utilisation du mode « révision » sur Word) et le fichier renvoyé, **par mail**, à [sylvie.viriot@lavoisier.fr](mailto:sylvie.viriot@lavoisier.fr)

*La Revue remercie chaque auteur de respecter scrupuleusement ces recommandations.*